

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 décembre 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU
BUDGET ANNEXE LA MOUCHE

Président : Madame Laure LAURENT

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Délibération : 12.2023.135

Transmis en préfecture le : 15/12/2023

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Laure LAURENT, Stéphane GONZALEZ à Frédéric RAGON, Céline MAROLLEAU à Françoise BÉRARD, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Eric VALOIS à Patrick FAURE, Caroline VARGIOLU à David HORNUS, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Il est proposé d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2023 uniquement en section de fonctionnement.

Il s'agit d'inscrire 15 000 € au chapitre 012 afin d'assurer la refacturation des salaires entre le budget principal de la Ville et le budget annexe de la Mouche.

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement par un complément de la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de 15 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2023.030 en date du 23 mars 2023 portant sur le budget primitif 2023 du budget annexe de la Mouche ;

Vu la délibération n°10.2023.115 en date du 05 octobre 2023 portant sur la DM n°1 du budget annexe de la Mouche ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 07 décembre 2023 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget annexe de la Mouche de l'exercice 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement :

	Exercice	2023	2023	2023	2023
	Etape	BP	RAR	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €			
	Total : Ordre	30 000,00 €			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	557 493,40 €			
012	CHARGES DE PERSONNEL	440 000,00 €		10 000,00 €	15 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 940,76 €			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €		3 000,00 €	
	Total : Réel	1 022 434,16 €		13 000,00 €	15 000,00 €
	Total : Dépenses	1 052 434,16 €		13 000,00 €	15 000,00 €

Les recettes de fonctionnement :

	Exercice	2023	2023	2023	2023
	Etape	BP	RAR	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €			
	Total : Ordre	30 000,00 €			
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 920,00 €			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	95 700,00 €			
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 500,00 €			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	834 473,16 €		5 735,00 €	15 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 841,00 €		7 265,00 €	
	Total : Réel	1 022 434,16 €		13 000,00 €	15 000,00 €
	Total : Recettes	1 052 434,16 €		13 000,00 €	15 000,00 €

Les dépenses d'investissement :

	Exercice	2023	2023	2023	2023
	Etape	BP	RAR	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	30 000,00 €			
	Total : Ordre	30 000,00 €			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 710,00 €	650,00 €		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 410,00 €	28 778,25 €	30 000,00 €	
	Total : Réel	76 120,00 €	29 428,25 €	30 000,00 €	
	Total : Dépenses	106 120,00 €	29 428,25 €	30 000,00 €	

Les recettes d'investissement :

	Exercice	2023	2023	2023	2023
	Etape	BP	RAR	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	30 000,00 €			
	Total : Ordre	30 000,00 €			
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	29 428,25 €			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	76 120,00 €		30 000,00 €	
	Total : Réel	105 548,25 €		30 000,00 €	
	Total : Recettes	135 548,25 €		30 000,00 €	

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Deuxième adjointe,
Laure LAURENT



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Eliane NAVILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--